



probleme avec un bailleur social

Par **sososo**, le **17/03/2011** à **22:11**

Bonsoir j ai un petit souci j ai fait une demande pour beneficier du 1 pourcent logement par mon travail.l organisme m a trouve un appartement par contre il y avait enormement de travaux j ai donc enviye un e mail a l organisme qui a ensuite envoye une lettre recommande au bailleur pour le prevenir des du mauvais etat du logement. J ai eu le gardien qui m a promis de faire les travaux. Entre temos ce logement ainsi que d autre (le patrimoine a ete revendu) a un autre bailleur. Sans avertir les locataires.je me suis retrouve a repasser en commission d atribution et a expliquer l etat du logement.une lettre m a ete envoye avec une hausse de loyer de quatre euros c est pas la mer a boire mais lors de la signature du bail j ai eu une nouvelle hausse de 15 euros est ce qu ils sont dans leur droit?de plus vu que le logement m avais ete attribue par l ancien bailleur j avais donne mon preavis j ai eu la corde au cou.et ce jour j ai donc ete faire l etat des lieux et je rentre dans un appartement degoutant papier eint ecrit 44trous dansla salle a manger traces d humidite dans la chambre linot de la salle de bain tache de grosse traces rouges cuisines avec 14trous et murs et plafond sale...a ce jour cet organisme m offre un bon de papier peint d une valeur de 200euros.ma question est la suivante quel recours je peux avoir? Tout en sachant que l organisme 1pourcent avait prevenu l ancien bailleur.et que le nouvel organisme nouveau bailleur avait cette lettre.et que si j ai accepte ceau logement c est parce que le gardien ancien bailleur m avait assure des travaux.aujourd hui je ne sais vraiment pas quoi faire mis a part de vivre dans un logement sale.merci de votre aide

Par **Domil**, le **17/03/2011** à **22:17**

L'EDL d'entrée mentionne l'état du logement ?

Par **sososo**, le **18/03/2011** à **07:19**

Oui l etat des lieux a dure 2h la pauvre gardienne n avait plus assez de place pour ecrire.

Par **Domil**, le **18/03/2011** à **14:33**

Donc LRAR de mise en demeure au bailleur pour qu'il fasse les travaux en toute urgence, que sinon, vous saisissez le tribunal d'instance pour une astreinte judiciaire + des dommages et

intérêts pour le défaut de jouissance

Par **sososo**, le **18/03/2011** à **19:55**

Merci de votre reponse par rapport a la mise en demeure comment faut il que je procede est ce que je fais ma lettre moi meme ou est ce qu il faut que je m adresse a une personne bien specifique? pensez vous que je puisse obtenir gain de cause.et que je puisse avoir un logement propre

Par **Domil**, le **18/03/2011** à **20:59**

Lettre vous-même, que vous envoyez au bailleur (adresse sur le bail)